

 Polyclinique du Pays de Rance <small>VIVALTO SANTÉ</small>	Politique Prise en charge de la Douleur	Date de création / révision : 01/03/2017 10/04/2018
	Destinataires : Ensemble des équipes IDE de l'Etablissement	Code d'identification PO.CLUD.17.03.01.01

I. Elaboration

La Politique de la Prise en charge de la Douleur est définie dans le cadre du Projet d'Etablissement 2012/2017. Elle est le fruit d'une réflexion menée conjointement avec la CME, le CLUD, la CDU et le Copil Qualité / Gestion des Risques et Vigilances. Elle est organisée selon la méthodologie du manuel qualité de la HAS, ainsi qu'à partir du manuel « les éléments de vérification V2010 ».

La Directrice des Soins / CRAS est pilote de la thématique. Elle est aidée par le co-pilote, Médecin Anesthésiste et Président du CLUD.

La politique tient compte des objectifs nationaux et régionaux, des exigences réglementaires, des contrôles de différents organismes (ARS), du Projet Régional Santé (PRS), CPOM, des autorisations accordées à l'Etablissement et des besoins identifiés par l'Etablissement dans le cadre des analyses des dysfonctionnement set des cartographies de risques à priori.

Les actions déclinées pour l'atteinte des objectifs sont actées dans le Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (PAQSS).

II. Références réglementaires

- Bulletin officiel n°2002-21 – Ministère des Solidarités et de la Santé relative à la mise en œuvre du plan d'action triennal de lutte contre la douleur dans les Etablissements de Santé.
- Guide d'orientation « Organiser la lutte contre la douleur dans les Etablissements de Santé – Ministère de la Santé
- Projet d'Etablissement

III. Objectifs de la politique

Objectifs	Actions	Pilotes	Echéance prévue	Indicateurs de suivi
Prévenir la douleur liée à l'anxiété (composante émotionnelle)	Identifier les référents formés à la pratique de l'hypnose	DSI/CRAS	Février 2018	Nombre de soignants formés
	Sensibiliser les soignants via un affichage de la présence des personnes ressources en hypnose	DSI/CRAS	Mars 2018	Affiche réalisée Suivi indicateur du nombre de séance hypnose réalisée
Prévenir le risque de douleur et s'assurer de la bonne compréhension de la prescription des antalgiques	Rédiger un livret d'information pour les patients	Référent douleur	Avril 2018	Livret validé
	Diffusion aux soignants pour ETP des patients	Référent douleur	Décembre 2018	% ETP douleur sur le DPI
Prévenir le risque de douleur lié à l'intervention de la cataracte	EPP	DSI/ARE	Décembre 2018	Etape 4 de l'EPP

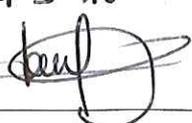
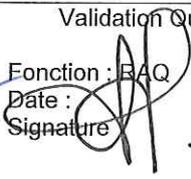
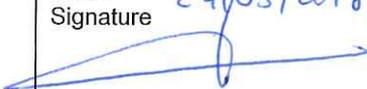
IV. Communication

La politique est communiquée à l'échelle de l'Etablissement, via les instances (CME, CLUD, CDU, Copil Qualité / Gestion des Risques et Vigilances) et via la GED (Blue Médi).

V. Suivi et évaluation de la politique

La politique est révisée annuellement lors d'un CLUD. Les indicateurs de suivi permettent au pilote et au co-pilote d'évaluer l'atteinte des objectifs. Selon les résultats, le CLUD fixera de nouveaux objectifs.

La cartographie des risques est revue, les risques priorités, les nouveaux objectifs fixés, les actions mises en œuvre, les indicateurs suivis. Le PAQSS est renseigné.

Rédaction : Fonction : Directrice des Soins Date : 04-3-18 Signature 	Relecture et / ou avis consultatifs Fonction : Référent douleur Date : 25-3-18 Signature 	Validation Qualité Fonction : BAQ Date :  Signature	Approbation : Fonction : Président du CLUD Date : 24/03/2018 Signature 
--	--	--	--